

Image not found or type unknown



CLAUSTRAS DEVANT GRILLAGE

Par **celclo**, le **12/02/2014** à **16:51**

BONJOUR

Le lotissement dans lequel nous avons notre maison est résidentiel.

Le règlement du lotissement est clair et précis et nous devons tenir celui-ci en parfait état et les hauteurs de clôtures sont réglementaires.

Mais voilà il se trouve que certains commencent à mettre des claustras donnant sur la route (hauteur des grillages réglementés à 1.20ml) et les claustras font 2ml de haut et les voisins ont tout simplement la vue directe non sur la verdure mais sur des planches.

Pas beau du tout d'autant que dans la ville il semble que les claustras sont désormais interdits au regard des poses fort mal faite.

Que peut-on faire ?

Merci de vos réponses.

Cordialement